

# Procédure d'inscription administrative en doctorat et de paiement des droits de scolarité

Ce document vous indique la marche à suivre pour effectuer votre inscription ou réinscription.

Merci de le lire attentivement.

Veillez suivre la procédure qui correspond à votre situation :

- **Si vous vous inscrivez en 1<sup>re</sup> année de doctorat, vous devez attendre la validation par l'école doctorale de votre demande d'admission pour procéder à votre inscription administrative.**
- **Si vous vous inscrivez en 2<sup>e</sup> année de doctorat ou au-delà, vous devez attendre que votre demande de réinscription ait été acceptée par l'école doctorale pour procéder à votre réinscription administrative.**

Vous pouvez accéder à l'application d'inscription sur le site de Paris 8 en suivant ce lien :

<https://www.univ-paris8.fr/-INSCRIPTIONS-91->

Veillez suivre les étapes suivantes :

- Inscription administrative
- Effectuer mon inscription administrative
- Vous devez choisir la rubrique « Première inscription à l'université Paris 8 » **uniquement si vous n'avez jamais été inscrit.e à Paris 8 (ni en licence ni en master)**. Sinon, choisissez « Réinscription à Paris 8 »
- Campus de Saint-Denis
- Doctorat

## **Étape 1 – Paiement de la contribution de vie étudiante et de campus (CVEC)**

Avant la réinscription en ligne, vous devez vous acquitter de la Contribution de Vie Étudiante et de Campus (CVEC) d'un montant de 95,00 € pour 2022-2023 : <https://cvec.etudiant.gouv.fr/>

**N.B. : sans attestation CVEC, vous ne pourrez pas vous inscrire. Pensez à anticiper cette démarche.**

### **Attention :**

- assurez-vous que l'orthographe de votre nom de famille soit identique à celle indiquée sur votre carte d'identité ou vos certificats de scolarité ;
- seul le nom de naissance est utilisé pour s'inscrire, il existe une autre rubrique pour indiquer le nom d'épouse ;

- vous devez impérativement renseigner le n° d'INE (11 caractères) qui est indiqué sur vos certificats de scolarité ou bien sur votre relevé de notes du baccalauréat.

Si vous êtes en cotutelle de thèse et que l'Université Paris 8 n'est pas l'établissement pilote, vous êtes exonéré.e de la CVEC. Dans ce cas, veuillez contacter votre responsable d'ED pour plus de renseignements.

## **Étape 2 – Inscription ou réinscription administrative en ligne**

**Pour procéder à votre inscription ou réinscription en ligne :**

### **Calendrier des inscriptions administratives 2022/2023**

1<sup>re</sup> année de doctorat : du 27 juin au 18 juillet 2022 et du 1<sup>er</sup> septembre au 30 novembre 2022

2<sup>e</sup> année de doctorat et au-delà : du 27 juin au 18 juillet 2022 et du 1<sup>er</sup> septembre au 4 novembre 2022

### **Attention !**

- Dans la rubrique « Profil », veuillez sélectionner, en fin de liste, l'un des 2 profils correspondant au doctorat : « Je m'inscris ou me réinscris en Doctorat » **OU BIEN** « Je m'inscris ou me réinscris en Doctorat **cotutelle** ».
- Allez jusqu'à la fin de la saisie pour accéder à la rubrique « paiement des droits ».

## **Étape 3 – Paiement des droits d'inscription 2022/23**

- **Droits d'inscription : 380 euros** (trois cent quatre-vingts euros)
- **Droits d'inscription en cas de césure : 253 euros** (deux cent cinquante-trois euros)

### **Attention !**

**Les droits d'inscription à l'université sont obligatoires.**

**Cependant, si vous êtes dans l'un des 2 cas suivants :**

- vous bénéficiez d'une bourse de l'État français ; et/ou
- vous êtes en cotutelle internationale de thèse, et Paris 8 n'est pas l'université pilote ;

**vous n'êtes pas concerné.e par cette rubrique car vous êtes exonéré.e des droits d'inscription.**

**Dans ces 2 cas-là uniquement**, vous devez impérativement transmettre à votre École doctorale par mail, les justificatifs correspondants (attestation de bourse, convention de cotutelle, attestation de bénéfice du programme PAUSE, etc.). **Ensuite, à l'issue de votre inscription administrative, vous devrez impérativement choisir l'option « paiement sur place » afin de compléter la procédure.**

**N.B. : À titre exceptionnel, des exonérations** peuvent être accordées sur décision de la présidence de l'université aux doctorant.e.s qui en font la demande, et en fonction de leur situation personnelle et sociale. **Si vous êtes concerné.e, vous devez impérativement déposer une demande d'exonération entre juillet et décembre 2022. Aucune demande déposée au-delà de cette date ne sera examinée par la Commission compétente.**

**Contact :** Celle-ci doit être envoyée par mail à l'adresse suivante : [joelle.birota@univ-paris8.fr](mailto:joelle.birota@univ-paris8.fr). Vous pouvez également retirer un dossier au bureau de la Maison des étudiants (Bâtiment C, rdc). Pour plus d'informations, veuillez suivre ce lien : <https://www.univ-paris8.fr/-Bourses-et-aides-financieres->

Dans les autres cas, à l'issue de la saisie, vous avez la possibilité de payer vos droits de scolarité selon l'une des options suivantes :

**1) Paiement Web (par carte bancaire, à distance)**

Règlement en 1 fois à distance : du 4 juillet 2022 au 30 novembre 2022

Règlement en 3 fois : du 4 juillet au 30 septembre 2022. **Attention ! aucun paiement en 3 fois ne sera possible au-delà de cette date.**

**2) Paiement par virement bancaire (à distance)**

Vous trouverez le **Relevé d'identité bancaire (RIB)** de la régie des écoles doctorales en fin de document.

**Attention !**

- ◆ Veuillez inscrire dans le **motif de virement votre nom et votre numéro d'étudiant.e**.  
Veuillez à transmettre par mail à l'adresse suivante : [reglementdi@univ-paris8.fr](mailto:reglementdi@univ-paris8.fr).
- ◆ Dans le cas d'un virement international (en dehors de la zone euro), **les frais bancaires sont à la charge de l'émetteur**, à savoir, les frais prélevés par la banque émettrice ainsi que les frais prélevés par la banque réceptrice et éventuellement les frais intermédiaires.  
*Nous vous invitons à vous rapprocher de votre établissement bancaire pour connaître la tarification des frais de prélèvement pour un virement bancaire.*

Le montant **exact – 380,00 €** – des droits d'inscription doit parvenir sur le compte des écoles doctorales.

**3) Paiement par chèque bancaire**

Si vous optez pour un paiement par chèque bancaire, vous devez l'établir à l'ordre suivant :

« **Régie de recettes des écoles doctorales université Paris 8** ».

**Attention !**

Veuillez inscrire lisiblement au dos du chèque vos nom et prénom, ainsi que votre numéro d'étudiant.e.

Si vous ne pouvez pas vous déplacer, veuillez envoyer le chèque par courrier postal à l'adresse ci-dessous :

*Université Paris 8  
Coordination des écoles doctorales  
Bâtiment A – 3<sup>e</sup> étage – bur. A3-323 – Régie des recettes des ED  
2, rue de la Liberté - 93526 SAINT-DENIS CEDEX*

**4) Paiement par carte bancaire sur place**

Le règlement est possible sur rendez-vous uniquement. Veuillez pour cela contacter la régie de recettes à l'adresse suivante : [reglement\\_di@univ-paris8.fr](mailto:reglement_di@univ-paris8.fr)

Bâtiment A – 3<sup>e</sup> étage – bureau A3-323 – Régie des recettes des ED

**Étape 4 – Certificats de scolarité/Carte étudiante**

Une fois que l'administration aura contrôlé votre inscription en ligne, la réception du paiement de vos droits de scolarité ainsi que vos pièces justificatives, vous recevrez un mail vous informant de la disponibilité du **certificat de scolarité numérique** dans votre espace e-P8 sous 24h.

*(Site internet de Paris 8 => Espace perso => Scolarité => Notes et résultats => Certificat de scolarité)*

**Attention** : vous ne pourrez accéder à votre **espace scolarité** qu'avec votre adresse mail étudiante, même si vous êtes déjà membre du personnel de l'université et que vous disposez d'une adresse professionnelle de l'université Paris 8 (enseignant, par ex.).

*L'autocollant pour l'année 2022/2023 et/ou la carte d'étudiant seront disponibles au bureau A3-323 (sur rendez-vous uniquement).*

**Contact** : [reglementdi@univ-paris8.fr](mailto:reglementdi@univ-paris8.fr)

L'actualisation de la carte d'étudiant est automatique dès lors que l'inscription a été validée (saisie et paiement finalisés).

Vous recevrez une notification dès que l'école doctorale aura vérifié et validé les pièces que vous devez déposer en ligne (la liste des documents est envoyée après règlement de l'inscription).

### **Activation de votre compte numérique Université PARIS 8**

Dans le cadre de la mise en place des services numériques de l'Université Paris 8, tous les personnels, les enseignants et les étudiants doivent activer leur compte ENT. Ce compte vous permet notamment de bénéficier d'une adresse électronique « Paris 8 », d'effectuer chaque année votre réinscription pédagogique et administrative en ligne et d'accéder, entre autres aux ressources documentaires ou encore d'organiser des réunions Zoom.

⇒ Lien pour activer votre compte : <https://numerique.univ-paris8.fr/index.php?page=act%29>

⇒ Votre code confidentiel à quatre chiffres vous sera donné dans le mail qui vous informera de la validation définitive de votre inscription administrative auprès de votre école doctorale. Ce code doit être gardé précieusement car vous pourriez en avoir besoin plus tard.

### **Sécurité sociale**

Vous relevez du régime général de l'assurance maladie (CPAM), veuillez créer votre compte « ameli » ou mettre à jour vos données personnelles afin d'être correctement pris.e en charge (<https://assure.ameli.fr/>).

Si vous vous inscrivez pour la première fois dans l'enseignement supérieur français et que vous n'êtes pas ressortissant.e d'un pays de l'Union européenne, vous êtes tenu.e de vous affilier au régime général de l'assurance maladie. Afin d'être couvert.e gratuitement, vous devez créer un compte après avoir procédé à votre inscription administrative à l'adresse suivante : <https://etudiant-etranger.ameli.fr/>

### **Bibliothèque universitaire de Paris 8**

La bibliothèque propose plus de 400 000 documents (livres, revues, CD, DVD...), offre l'accès à une documentation en ligne, au réseau wifi et à une centaine de postes informatiques répartis dans 9 salles.

**Les informations et horaires d'ouverture de la BU sont disponibles sur le site Internet de l'université à l'adresse suivante** : [www.univ-paris8.fr/Biblioth-que-universitaire?choix=c](http://www.univ-paris8.fr/Biblioth-que-universitaire?choix=c)

### **Durée de la thèse**

Conformément à l'arrêté du 25 mai 2016, la formation doctorale, la durée de la thèse est fixée à 3 ans si vous effectuez votre recherche à temps plein (grâce à un financement, par ex.), ou à 6 ans dans les autres cas. Vous devez donc impérativement nous signaler votre situation (avec justificatifs) puisqu'elle est déterminante pour la durée de votre inscription.

### **Cotutelle internationale de thèse**

La cotutelle de thèse est une procédure qui vous permet de préparer une thèse sous la direction conjointe de deux enseignants habilités à diriger des recherches appartenant à deux universités, l'une française, l'autre étrangère. Vous êtes inscrit.e dans les deux universités, mais payez les droits d'inscription dans une seule d'entre elles, considérée comme l'établissement pilote. C'est dans ce dernier que doit être initiée la procédure d'acceptation de la cotutelle.

**Attention !** La cotutelle doit être mise en place dès la première année de thèse.

⇒ Pour plus d'informations : [www.univ-paris8.fr/Cotutelle-internationale-de-these](http://www.univ-paris8.fr/Cotutelle-internationale-de-these)

• **Rappel des contacts du service de la coordination des Ecoles doctorales**

ED Cognition, langage, interaction (N°224)	<a href="mailto:ed-cli@univ-paris8.fr">ed-cli@univ-paris8.fr</a>
ED Esthétique, sciences et technologies des Arts (N°159)	<a href="mailto:samia.zenadji@univ-paris8.fr">samia.zenadji@univ-paris8.fr</a>
ED Pratiques et théories du sens (N°31)	<a href="mailto:sens@univ-paris8.fr">sens@univ-paris8.fr</a>
ED Sciences sociales (N°401)	<a href="mailto:ed-scsoc@univ-paris8.fr">ed-scsoc@univ-paris8.fr</a>

TRESOR PUBLIC

RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

PARTIE RÉSERVÉE AU DESTINATAIRE DU RELEVÉ

Le relevé ci-contre est destiné à être remis à vos créanciers ou débiteurs, français ou étrangers, appelés à faire inscrire des opérations à votre compte (virements, paiement des quittances etc...)

**Identifiant national de compte bancaire - RIB**

Code banque	Code guichet	N° de compte	Clé RIB	Domiciliation
10071	93000	00001002053	80	TPBOBIGNY

Identifiant international de compte bancaire – IBAN

**IBAN (International Bank Account Number)**

IBAN (International Bank Account Number)							BIC (Bank Identifier Code)
FR76	1007	1930	0000	0010	0205	380	TRPUFRP1

**TITULAIRE DU COMPTE :**

**RECETTES DES ECOLES DOCTORIALES UNIVERSITE PARIS 8**

**Titulaire :** Recettes des écoles doctorales université Paris 8

**Domiciliation :** TPBOBIGNY

**Code Banque :** 10071

**Code guichet :** 93000

**Numéro de compte :** 00001002053

**Clé RIB :** 80

**IBAN (International bank account number) :** FR76 1007 1930 0000 0010 0205 380

**Code BIC (Bank Identification Code) - Code SWIFT :** TRPUFRP1

**Adresse :** Trésor Public de Seine Saint-Denis

13, Esplanade Jean Moulin - 93009 Bobigny cedex